

**PROCÈS-VERBAL 86<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DE LA CAISSE DESJARDINS DE BEAUHARNOIS  
TENUE LE 17 AVRIL 2023 À 18H30 PAR CONFÉRENCE WEB**

## **1. Ouverture de l'assemblée**

### **1.1. Mot de bienvenue**

En son nom et au nom de ses collègues du conseil d'administration, le président Frédéric Sauvé souhaite la bienvenue à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Beauharnois. À la suite du choix du conseil d'administration, l'assemblée se tient entièrement à distance.

M. Frédéric Sauvé agit comme Président d'assemblée et remercie les membres pour leur présence en ligne.

M. Sauvé présente les personnes qui l'accompagneront et qui sont en soutien pour le bon déroulement de celle-ci.

- Lynn Landry, vice-présidente du conseil d'administration, présidente du Comité mise en candidatures et agira comme présidente d'élection
- Pierrette Lussier, secrétaire du conseil d'administration qui sera assistée dans ses fonctions par Mme Sylvie Montpetit, adjointe à la direction générale et Mme Véronique Lalande, conseillère en communication et vie associative.
- Lyne Villemaire, directrice générale de la Caisse

### **1.2. Message du président du Mouvement Desjardins**

Les membres sont invités à visionner la présentation d'une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, fier ambassadeur de notre coopérative de services financiers!

## **2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée**

M. Frédéric Sauvé informe les participants que cette assemblée à distance implique qu'ils pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé au cours des (4) quatre prochains jours suivant l'assemblée.

### **2.1. Règles pour participer à l'AGA**

Le président M. Sauvé débute avec quelques informations utiles pour faciliter le bon déroulement de l'assemblée et cède la parole à Mme Pierrette Lussier qui décrit la procédure des votes en direct et les interactions entre nous au cours de l'assemblée.

## 2.1. Règles pour participer à l'AGA (suite)

Mme Lussier spécifie que l'un des buts de l'assemblée est d'échanger avec les participants. Ainsi, les questions sont les bienvenues. La secrétaire du conseil d'administration précise que la fonction clavardage est ouverte et qu'ils peuvent émettre leurs question et/ou interventions tout au long de l'assemblée. Mme Lussier prend quelques instants pour en expliquer le fonctionnement en détails.

- Les conditions suivantes doivent être respectées pour exercer son vote, à savoir :
  - Résider, être domicilié ou travailler au Québec
  - Être une personne physique de 18 ans ou plus, ou être une personne morale ou une société
  - Être un membre réadmis membre de plein droit

## 2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Le président Frédéric Sauvé fait appel aux membres car il faut nommer 2 personnes scrutatrices qui sont responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes afin qu'il puisse communiquer les résultats. Ces personnes s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver les résultats secrets, tant qu'ils ne seront pas officiellement annoncés.

Le président recommande Sylvie Montpetit, adjointe à la direction générale et Véronique Lalande, conseillère en communication et vie associative, elles sont déjà familières avec tout le processus de votation.

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] membres de plein droit d'adopter la recommandation.

Le président demande aux membres de voter sur la proposition.

La proposition de nommer Sylvie Montpetit et Véronique Lalande comme scrutatrices est adoptée à la majorité.

## 2.3. Adoption de l'ordre du jour

Au bénéfice de tous les membres, Mme Pierrette Lussier présente l'ordre du jour de l'assemblée.

Ordre du jour

Assemblée générale annuelle du 17 avril 2023

Caisse Desjardins de Beauharnois

### 1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

### 2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1. Règles pour participer à l'AGA
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 avril 2022

### 3. Retour sur l'année 2022

- 3.1. Rapport du conseil d'administration
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

### 4. Période de questions

### 5. Propositions soumises au vote

- 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
- 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
  - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
  - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
  - 5.2.3. Élection par acclamation
- 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

### 6. Fin de la rencontre et remerciements

### 7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Le président demande un proposeur et un appuieur.

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] membres de plein droit d'adopter l'ordre du jour.

Le président demande aux membres de voter sur la proposition.

La proposition d'adopter l'ordre du jour est adoptée à la majorité.

#### 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 avril 2022

Le président M. Frédéric Sauvé passe maintenant au prochain point pour l'adoption du procès-verbal de 2022 déjà soumis via le site internet de la Caisse et l'avis de convocation. Puisqu'il a été possible d'en prendre connaissance, il n'y aura pas de lecture ni de résumé. Nous sommes ainsi prêts à en faire l'adoption.

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] membres de plein droit d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 21 avril 2022.

Le président demande aux membres de voter sur la proposition.

La proposition d'adopter le procès-verbal est adoptée à la majorité.

### 3. Retour sur l'année 2022

Le président présente les membres du conseil d'administration qui représentent les intérêts des membres dans le cadre de leur fonction.

Lynn Landry, vice-présidente

Pierrette Lussier, secrétaire

#### Administrateurs/trices :

Denis Amesse

Guillaume Brazeau

Luc Drouin

Mélanie Gascon

Louise Meloche

Jonathan Roussel

M. Sauvé les remercie pour leur implication et invite Mme Lyne Villemaire à présenter les principales réalisations de l'année.

#### 3.1. Rapport du conseil d'administration

La Caisse est demeurée bien présente dans son milieu en 2022 en étant active et engagée pour toujours mieux enrichir la vie des personnes et des communautés.

Les liens avec les membres jeunesse ont été renforcés en permettant aux jeunes de prendre leur place et de se réaliser pleinement, ce qui apporte des retombées positives et significatives pour le long terme à l'ensemble de notre société.

### 3.1 Rapport du conseil d'administration (suite)

Mme Villemaire fait mention de quelques réalisations effectuées en 2022:

#### **Ristourne jeunesse**

Au chapitre des nouveautés, on mentionne tout d'abord la refonte de la ristourne jeunesse. Autrefois réservée aux jeunes participants à la Caisse scolaire, la ristourne jeunesse est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 accessible à tous les membres âgés de 5 à 17 ans.

Une très bonne nouvelle pour nos membres jeunesse.

#### **Bourses d'études Desjardins**

Cette année, la Caisse a remis 14 000\$ en bourses d'études, à des étudiants de niveau postsecondaire.

#### **Prix Fondation Desjardins**

Le programme appuie le corps enseignant, ainsi que les intervenants d'organismes qui désirent obtenir une aide financière allant jusqu'à 3000\$ pour réaliser un projet avec des élèves de la maternelle, du primaire ou du secondaire. En collaboration avec la Fondation Desjardins, nous avons eu la chance de remettre deux bourses aux écoles suivantes :

- École primaire Saint-Eugène à Beauharnois
- École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois

Finalement, Mme Villemaire termine en disant que la Caisse est aussi active dans le développement des affaires, elle participe à plusieurs événements de la région et aux tables de concertation de la ville de Beauharnois.

### 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

M. Frédéric Sauvé présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques :

1. Aucune situation de conflits d'intérêts
2. Conformité des dépôts et prêts accordés aux personnes intéressées :  
Aucune dérogation
3. Contrats de fourniture de biens ou de services accordés par la caisse à des personnes visées par le code : Aucun contrat conclu

### 3.3. Rapport financier

Une première capsule vidéo est présentée portant sur l'évolution des résultats financiers et par la suite les résultats de la Caisse se terminant le 31 décembre 2022 sont exposés avec une 2<sup>e</sup> capsule vidéo.

### 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Mme Lyne Villemaire remercie tous les membres car grâce à eux, la Caisse participe et contribue aux nombreuses initiatives porteuses de notre milieu.

Le conseil d'administration de la Caisse a adopté un Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et dans la communauté.

### 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu (suite)

Un sondage paru sur Accès D en 2022 pour connaître les préoccupations et les priorités d'investissements des membres et voici les résultats :

- Le soutien social et communautaire : 45,36%
- Les services de proximité (école, services de santé) : 45,36%
- La santé et les saines habitudes de vie (sport, santé mentale et alimentation) : 38,25%
- L'environnement : 33,33%
- Les Arts, la culture et les loisirs : 22,4%

Aussi, les membres ont choisi les groupes pouvant bénéficier des investissements du FADM :

- Les jeunes à 73,22%
- Les gens en situation financière précaire; 63,39%
- Les personnes âgées : 60,11%

Les priorités d'investissement sont donc spécifiques à notre caisse et représentent des enjeux sociaux et économiques spécifiques à notre communauté.

Mme Villemaire rappelle que la Caisse s'est dotée d'une politique d'investissement rendue publique sur le site Internet de la Caisse ; que cette politique vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du FADM, des dons et des commandites.

Elle présente nos priorités d'investissement, le type de projets attendus par la Caisse et correspondant aux valeurs Desjardins.

Conformément avec les résultats du sondage d'octobre 2022, voici les priorités d'investissement choisies :

- Éducation
- La santé et les saines habitudes de vie
- Développement durable et l'environnement
- L'engagement social
- Culture

Mme Villemaire souligne que le conseil d'administration et le comité coopération sont fiers d'avoir choisi des projets qui ont été soutenus de manière cohérente avec les priorités choisies par les membres et présente le tableau explicatif et détaillé la répartition du Fonds d'aide au développement du milieu:

<b>Fonds d'aide au développement du milieu</b>	
Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)	<b>316 k\$</b>
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA	124 k\$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice	
Montant distribué	75 k\$
Récupération d'impôt	(19) k\$
	<b>(56) k\$</b>
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>384 k\$</b>

### 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu (suite)

Le solde au 31 décembre 2022 est de 384 000\$ et il est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2021. À cette somme a été ajouté 124 000\$ voté par vous, les membres, lors de l'AGA 2021.

Un montant de 75 000\$ a été investi dans la communauté au cours de 2022, ce qui a permis une récupération d'impôts de 19 000\$. Ainsi, le solde de notre Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2022 est 384 000\$.

Une vidéo expliquant brièvement le programme de la Caisse scolaire est présentée avant de l'expliquer en détails.

#### **Programme d'éducation financière**

##### **Caisse scolaire :**

En résumé, la Caisse scolaire permet aux jeunes de s'initier à l'épargne non seulement en faisant des dépôts mais aussi via le site WEB de la Caisse scolaire où l'on retrouve des jeux, des outils et des vidéos éducatives.

- Pour la Caisse, cela représente 282 jeunes dans nos cinq (5) écoles participantes
- De plus, chaque année, les membres de la Caisse scolaire peuvent recevoir une ristourne de 10\$.

##### **Mes finances Mes choix :**

Ce programme s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans à faire des choix de consommation éclairés et à entamer leur vie financière avec confiance. Le contenu, divisé en 17 modules, est adapté à leur réalité et leur permet d'appliquer rapidement des trucs au quotidien.

Pour notre Caisse, cela représente en chiffre :

- 1 partenaire, soit le Carrefour jeunesse-emploi de Beauharnois
- 679 participants
- 94% de satisfaction

### 4. Période de questions

Le président ouvre la période de questions et indique que si le temps ne permet pas de répondre à toutes les questions un suivi, si pertinent, sera effectué dans les meilleurs délais. Aucune question n'est posée, la période de questions est terminée.

## 5. Propositions soumises au vote

### 5.4. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

On présente une vidéo démontrant cet élément distinctif de notre coopérative avec le partage des excédents annuels (ristournes) et qui nécessite un vote après l'assemblée.

Le président indique d'abord que tous les documents de référence sont disponibles en cliquant sur le bouton "Documents" sous la fenêtre vidéo et qu'ils sont également sur le site Internet de la Caisse et disponibles sur demande auprès de la Caisse.

Le scénario que recommande le conseil d'administration est le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de notre communauté. Il est bien sûr totalement conforme aux encadrements applicables.

Les excédents se chiffrent à 2,32M\$.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres <sup>1</sup>	2 315 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM <sup>2</sup>	56 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes   ANNÉE PRÉCÉDENTE	6 k\$
	<b>Solde des excédents à répartir   AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>19 692 k\$</b>
	Affectation au FADM	(124) k\$
	Affectation à la RRE	(4 207) k\$
	Affectation à la réserve générale	(15 362) k\$
	<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> Inclut 909 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

<sup>2</sup> Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

Recommandation du conseil d'administration pour le versement des excédents annuels, et de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et ristournes aux membres.



## 5.1 Propositions soumises au vote (suite)

Adoption des taux de ristournes :

Proposition sur la répartition des excédents annuels			
RISTOURNE <b>VOLUMES</b> <sup>1</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			115 k\$
Épargne et placements			129 k\$
Fonds	0,59 \$		53 k\$
Prêts et marges de crédit			277 k\$
RISTOURNE <b>ASSURANCES</b> <sup>2</sup>	23 \$/1 000 \$ de prime		109 k\$
RISTOURNE <b>CARTES DE CRÉDIT</b> <sup>2</sup>	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		58 k\$
RISTOURNE <b>PRODUITS</b> <sup>2</sup>	Montant de 50 \$ <sup>3</sup>		147 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE <sup>2</sup>	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		16 k\$
<b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b>			<b>903 k\$</b>

<sup>1</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée. <sup>2</sup> Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. <sup>3</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Le président demande un proposeur et un appuyeur.

Il est proposé par [REDACTED] appuyé par [REDACTED] membres de plein droit d'adopter la recommandation de partage des excédents.

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote **après** les présentations et discussions de ce soir.

## 5.5. Élection des membres du conseil d'administration

### 5.5.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

#### Présidente d'élection

Étant donné que M. Frédéric Sauvé est lui-même un candidat, Lynn Landry est nommée présidente d'élection, tel que le prévoit le Règlement de la Caisse.

#### Secrétaire d'élection

Mme Pierrette Lussier agira comme secrétaire d'élection.

M. Sauvé invite maintenant Mme Lynn Landry à faire part du rapport du comité mise en candidatures au point suivant.

### 5.5.2. Rapport du comité de mise en candidatures

Mme Landry rappelle aux participants la démarche du profil collectif enrichi utilisé pour procéder.

La confiance des membres envers le conseil d'administration de la Caisse est primordiale. Les membres s'attendent à ce que le conseil soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et s'assurer que la Caisse soit bien gérée.

C'est pourquoi le conseil d'administration se donne chaque année des cibles de compétences et de représentativité, qu'on appelle le profil collectif enrichi.

Le conseil d'administration met donc à jour chaque année son profil collectif en fonction de sa réalité et ses besoins et détermine les critères particulièrement recherchés pour la prochaine élection. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures.

En posant sa candidature, chaque membre devait d'ailleurs démontrer dans quelle mesure il viendrait enrichir la composition du conseil.

Il est important de comprendre que les critères recherchés par le conseil d'administration ne sont pas obligatoires, il s'agit plutôt d'objectifs pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateurs et administratrices.

Maintenant, voici le rapport du comité :

Au nom de ses collègues du comité de mise en candidatures, Mme Landry présente le rapport en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours, à partir du 18 janvier 2023 de la façon suivante :

- affichage dans tous nos établissements
- diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook)
- affichage dynamique sur les écrans en caisse

### 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature (suite)

Pour l'assemblée générale 2023, trois (3) postes sont à pourvoir et la Caisse a reçu trois (3) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie.

Comme indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, on rappelle que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Gestion financière
- Expérience membres-clients
- Droit et déontologie
- Éducation
- Communication
- Technologie de l'information
- Développement durable

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Voici maintenant toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

- Guillaume Brazeau
- Jonathan Roussel
- Frédéric Sauvé

Le tableau synthèse qui est disponible à la fin du document de présentation des personnes candidates se retrouve également sur le site Internet de la Caisse.

### 5.2.3. Élection par acclamation

Il y a trois (3) postes à pourvoir au conseil d'administration et nous avons reçu le même nombre de candidatures. Le processus de mise en candidature s'est déroulé selon la procédure et les délais prescrits par les règlements de la caisse.

Mme Lynn Landry déclare élus par acclamation les trois (3) candidats au poste de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

- Guillaume Brazeau
- Jonathan Roussel
- Frédéric Sauvé

La présidente félicite les trois personnes élues et les remercie pour leur implication.

### 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

#### **Vote en différé**

M. Frédéric Sauvé remercie Lynn Landry pour cette présentation et rappelle aux participants que c'est maintenant l'occasion de donner des précisions pour exercer le droit de vote en différé en toute connaissance de cause.

À la fin de la présentation et au cours des 4 prochains jours, les membres seront appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

On rappelle que pour exercer le vote en différé, seuls les membres de plein droit depuis 90 jours et plus peuvent voter.

La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton "Mon vote" dans AccèsD ou via le lien accessible sur le site Internet de la Caisse.

Donc, même si des membres n'ont pas pu assister à l'assemblée d'aujourd'hui, il leur sera possible de visionner l'assemblée.

Noter que la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse, soit :

- Un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne.
- Le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.

M. Sauvé explique comment aller voter sur la plateforme **AccèsD** et de cliquer sur le bouton "**Mon vote**" et de suivre les consignes qui sont claires.

Une autre possibilité est de faire son vote depuis le site Internet de la Caisse.

Aussi sur la page d'accueil du **desjardins.com**.

Finalement, il y a une nouveauté cette année! Les membres qui n'ont pas Accès D ont la possibilité d'utiliser la borne de votation dès le lendemain de l'assemblée et pour les quatre (4) prochains jours directement à la Caisse Desjardins de Beauharnois, situé au 555 rue Ellice. Cette solution est ouverte à tous.

#### **Ouverture de la période de votation en différé**

À la fin de la présentation, la période de votation ouvrira et pour les quatre prochains jours, jusqu'au 21 avril 23h59.

C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle qui a débuté ce soir.

Enfin, bien que le conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle on est invité à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté, on informe toutefois que si jamais il en résulte un vote négatif sur la



## Ouverture de la période de votation en différé (suite)

proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée de ce soir, cette dernière sera plutôt ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

Il y aurait une nouvelle invitation à voter sur une nouvelle proposition qui serait soumise pour une nouvelle période de votation.

Cependant, un vote positif est nécessaire à la proposition des excédents pour mettre fin à l'assemblée.

## 6. Fin de la rencontre et remerciements

En son nom et ceux des membres du conseil d'administration, M. Frédéric Sauvé remercie tous les participants pour leur présence de ce soir.

Il félicite les nouveaux membres du conseil d'administration nouvellement élus.

Il termine en remerciant toutes les personnes qui l'accompagnaient pour cette soirée et pour le bon déroulement de l'assemblée.

M. Sauvé remercie tout particulièrement le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien et à toujours mieux vous servir.

Un hommage est rendu auprès de Mme Angélique Jacques. Elle fut la première femme à siéger au conseil d'administration de la caisse et à occuper le poste de la présidence. Tout au long de son implication jusqu'en 2014, elle participait activement au développement de notre Caisse et à sa pérennité. Par son dévouement indéfectible elle a su se démarquer de ses pairs, ce fut une femme engagée et inspirante. Nos meilleures pensées vont pour la famille et les proches.

Il termine en laissant le mot de la fin à la directrice générale de la Caisse, Mme Lyne Villemaire.

Mme Villemaire remercie le président de l'assemblée ainsi que tous les membres du conseil d'administration pour leur implication et leur appui constant.

Un remerciement à l'ensemble du personnel de la Caisse, de leur appui constant et leur implication à la Caisse en tout temps. Nous avons la chance et le privilège de pouvoir compter sur une équipe mobilisée, compétente, performante et surtout bienveillante.

Que ce soit par des gestes ou bien de petites attentions, l'équipe ne cesse de placer l'intérêt de nos membres au cœur de ses actions quotidiennes. Elle tient à souligner leur exemplarité.

En terminant, Mme Villemaire remercie les membres pour leur participation à l'assemblée générale annuelle et de leur précieuse confiance envers leur Caisse.

Elle souhaite une bonne fin de soirée, bon vote et de surveiller les prochaines communications.

## 7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

### **Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée**

Jusqu'au moment du dévoilement, les résultats de vote demeurent confidentiels.

Dans les 24 à 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse, sur la page Facebook et un communiqué de presse sera envoyé aux médias.

L'information sera également disponible sur demande à la Caisse.

Bien que votre conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle vous êtes invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté, on doit toutefois vous informer que si le vote est négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée et que cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

Une nouvelle proposition sera soumise et suivie d'une nouvelle période de votation.

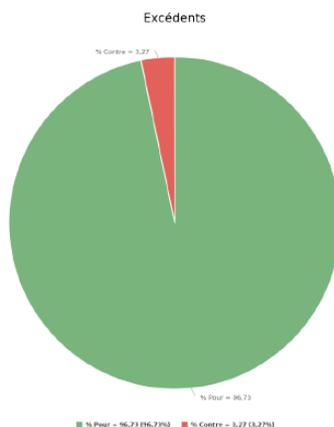
Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

Levée de l'assemblée le 25 avril 2023 à 16h41.

Procès-verbal – 86<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle (suite)

**ANNEXE**  
**RÉSULTATS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023**

Statut de la période de votation : Terminée



Candidat(s) élu(s) par acclamation : Guillaume BRAZEAU (Universel) | Jonathan ROUSSEL (Universel) | Frédéric SAUVÉ (Universel)

**Tranches d'âge**

< 18 ans (%)	0	40 à 49 ans (%)	13,93
18 à 24 ans (%)	6,65	50 à 59 ans (%)	10,81
25 à 30 ans (%)	7,28	60 à 71 ans (%)	22,25
31 à 39 ans (%)	15,38	72 ans et + (%)	23,7

**Votes**

Vote pour la répartition des excédents	414	Répartition des excédents, pour (%)	96,73
Vote contre la répartition des excédents	14	Répartition des excédents, contre (%)	3,27